



Syndicat National des Écoles

Le syndicat du 1^{er} degré

sne-csen.net



Communiqué de presse

Paris, le 21/06/2023

Directeurs d'écoles : non au travail supplémentaire gratuit pour la mise en place du pacte

Le SNE et le S2DÉ ont interpellé le ministère à propos de la situation des directeurs d'école pour la mise en place du pacte. Leur rôle et leur rémunération, contrairement à celui des principaux de collège et proviseurs de lycées, varient selon les départements.

En mai 2023, le ministère a évoqué une prime pour les directeurs d'école pour leur rôle dans la mise en place du pacte, prime dont le montant varierait de 500 à 900 euros.

Aujourd'hui, selon certains DASEN, les directeurs percevront une prime. Selon les autres, cette prime n'existe pas. Or, dans certains départements (le 59 et le 01 par exemple), il est demandé aux directeurs d'organiser des réunions avec les collègues dans les écoles pour faire remonter les souhaits des enseignants. Dans d'autres (le 67), chaque enseignant s'inscrit individuellement via Colibris.

Le SNE et le S2DÉ ont demandé au ministère que cette situation soit rectifiée au plus vite et que tous les directeurs d'école soient traités de la même façon, tant dans leurs missions que dans la rémunération qu'ils en perçoivent.

Philippe Ratinet

Président du SNE

Thierry Pajot

Secrétaire National du S2DÉ

Contacts : Philippe Ratinet, Président national du SNE - Email : president@sne-csen.net - Tel. : 06 16 53 61 09

Thierry Pajot, Secrétaire national du S2DÉ - Email : thierry.pajot@s2de.fr - Tel : 07 49 54 44 59
SNE - CSEN – 9, rue Voltaire – 67550 Vendenheim - Site : www.sne-csen.net